



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 14 décembre 2017, 20h00 Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Appel
2. Nomination d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. Philippe Weissbrodt, démissionnaire
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création d'un règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) et d'utilisation du fonds communal de l'énergie
4. Budget pour l'exercice 2018
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 313'000.- pour divers travaux de réfection et d'entretien des bâtiments communaux pouvant intervenir en 2018
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à deux demandes de crédit budgétaire pour un total de CHF 400'000.- pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2018
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de pour l'assainissement des infrastructures souterraines et la réalisation d'aménagements de surface de la Route cantonale 174
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- pour le traitement des archives intermédiaires et définitives des anciennes communes
9. Interpellations et questions
10. Communications du Conseil communal
11. Divers

Le président, **M. Olivier Steiner (PLR/Vert Libéral)**, salue l'assemblée. Aucun courrier reçu.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 36 conseillers généraux.

5 sont excusés. Il s'agit de MM. Pierre-Alain Dubois, Eric Chédel, Daniel Etter, Greg Nicaty et Stefano Pult.

Unanimité : **35** ; Majorité absolue : **18**

Le président fait remarquer que le procès-verbal de la dernière séance ne figure pas à l'ordre du jour. Deux semaines seulement s'étant écoulées entre la dernière séance et l'envoi des documents au Conseil général, et également suite à une absence, le procès-verbal n'a pas pu être rédigé. Deux procès-verbaux seront donc portés à l'ordre du jour de la première séance 2018 du Conseil général.

2. Nomination d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. Philippe Weissbrodt, démissionnaire

Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts) propose M. Eric Chédel, dont la nomination est acceptée tacitement par acclamations.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la création d'un règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) et d'utilisation du fonds communal de l'énergie

M. Yanick Bussy (CC). La loi sur l'approvisionnement en électricité, votée par le Grand Conseil neuchâtelois, nécessite, pour les communes, de réaliser un règlement fixant les seuils de prélèvement des taxes électriques, ainsi que les modalités de perception. Cette loi instaure la création d'un fonds communal à vocation énergétique. Le règlement communal doit donc en préciser le sort. Les redevances perçues dans les villages d'Auvernier et de Colombier s'élèvent à près de Fr. 283'000.-. Une frange de ce montant est déjà affectée à des buts à vocation énergétique : subventions aux titres de transport en commun, déficit du véhicule Mobility. Avec ce nouveau règlement, la commune, en application de la loi cantonale, va revoir l'affectation de cet argent. Une grande part sera affectée au fonds à vocation énergétique, le solde étant alloué, en application de la loi, au chapitre de l'énergie électrique, comme par le passé. Ce fonds permettra à la commune de se montrer proactive dans le domaine des énergies, notamment au travers de l'assainissement thermique de ses bâtiments, ou encore dans le développement de moyens de production d'énergies renouvelables. Le Conseil communal, sur préavis de la Commission technique, a finalement choisi de prélever les taxes les plus hautes qui lui sont autorisées, ainsi que vous l'aurez constaté. En effet, sur le plan financier, la situation de la commune n'est pas brillante. Or, renoncer à toute perception aurait eu pour conséquence de péjorer le résultat 2018, de près de Fr. 190'000.- supplémentaires. Par ailleurs, en matière de redevance à vocation énergétique, le minimum à prélever représente Fr. 65'000.-, soit à peine plus que ce qui est perçu aujourd'hui, et ne permet pas de développer le moindre projet à vocation énergétique.

M. Philippe Egli (Commission financière). La Commission accepte ce rapport à l'unanimité.

M. Daniel Sigg (Commission technique). La Commission recommande à l'unanimité l'adoption du nouveau règlement. En effet, ceci permettra à la commune de réaliser quelques travaux supplémentaires pour assainir les bâtiments communaux et dans le domaine de la production d'énergie renouvelable. La Commission salue, d'une part, le choix d'avoir choisi les redevances maximales, afin de permettre au fonds de remplir au mieux sa tâche et, d'autre part, l'uniformisation des axes selon une loi. La Commission espère être consultée lors de l'utilisation de ce fonds.

M. Roberto Ronchi (PLR/Vert Libéral). Suite à l'ouverture du marché de l'électricité en 2000 par la Confédération, qui impose une transparence des coûts liés à l'énergie, et à la loi cantonale qui a suivi en 2011, le groupe PLR/Vert Libéral approuve à l'unanimité le

règlement soumis par le Conseil communal. En effet, à ce jour, une taxe de droit de sol est déjà perçue à Colombier et à Auvernier. Seul le village de Bôle, qui n'a pas de redevance, verra le prix de l'électricité légèrement augmenter.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). La loi cantonale comprend la perception de nouvelles taxes auprès des utilisateurs, notamment pour approvisionner un fonds cantonal d'aide aux énergies renouvelables. Une taxe équivalente est prévue pour la commune ainsi qu'un règlement sur les redevances pour l'usage du domaine public par les réseaux électriques. Le Conseil communal propose ainsi deux redevances supplémentaires : l'une pour approvisionner un fonds communal et l'autre versée au budget de fonctionnement de la commune. Les citoyens peuvent comprendre et adhérer à la volonté d'améliorer les actions en faveur des énergies renouvelables, à condition que cela ne leur coûte pas trop et qu'ils puissent être convaincus de l'utilisation optimale de ces fonds. La proposition d'arrêté s'inscrit au maximum des limites permises par la loi et assure un financement optimal des bâtiments communaux, voire même d'autres projets. C'est la compréhension qu'en fera le citoyen qui lira cet arrêté. La Grappe comprend la nécessité de faire un règlement codifiant le fonds communal et accepte l'entrée en matière. La Grappe souhaite également que la visibilité des actions financées par ce fonds soit accessible au citoyen qui doit pouvoir en connaître l'utilisation. Le groupe propose donc quelques amendements pour assurer une meilleure compréhension des volontés politiques fondatrices de ce fonds et pour permettre de rendre compte des aides financières accordées.

M. François Gubler (PS/Les Verts). Le rapport du Conseil communal répond aux exigences de la Confédération et du Canton en matière d'approvisionnement en électricité. Le groupe PS/Les Verts approuve l'uniformisation des pratiques entre les trois anciennes communes. Le texte proposé entraîne une égalité de traitement entre tous les citoyens et citoyennes de Milvignes, spécialement en ce qui concerne les redevances. Les habitants de Bôle seront les seuls vraiment affectés par la redevance nouvelle. Le groupe PS/Les Verts souhaite par ailleurs que la Commission technique soit régulièrement informée de l'affectation du fonds communal de l'énergie selon l'article 4, alinéa 2 du règlement soumis. Le groupe entre en matière au sujet du rapport et accepte le règlement proposé.

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le règlement est passé en revue, article par article.

A l'article 3, alinéa 2, **M. Sylvain Ischer (La Grappe)** propose un amendement proposant de rester au minimum de l'échelle légale définie par le Canton. Plus les taxes sont importantes et plus les fournisseurs d'électricité se chargent d'arrondir vers le haut les montants perçus. Proposition de modification de l'alinéa 2 :

Lettre a : « a. A **0.3 ct/kWh** d'électricité distribuée en basse tension ».

Lettre b : « b. A **0.0 ct/kWh** d'électricité distribuée en moyenne tension ».

M. Yanick Bussy (CC). Cette proposition ne peut pas satisfaire le Conseil communal. Si une proposition de ce type pouvait éventuellement lui convenir, il faut quand même prendre en compte un certain nombre d'éléments. D'abord un devoir d'exemplarité de la part de la collectivité publique. Comment serait-il possible de demander aux citoyens de faire des efforts en matière énergétique, si les collectivités publiques elles-mêmes n'en font pas. Cela semble assez difficile. En outre, une amélioration des bâtiments communaux, par exemple, permettrait la réduction de la consommation d'énergie pour la thermie, ce qui permettrait

aussi des économies du point de vue financier. Un autre élément serait éventuellement l'automatisation des bâtiments communaux pour la consommation d'énergie. A nouveau, pour la commune, cela représente à terme une réduction des coûts d'achat d'énergie dans les bâtiments communaux. Ensuite, autre point important, ce sont les développements communaux en matière d'amélioration du bilan environnemental. La commune fait déjà des efforts dans ce domaine-là. Par exemple, l'acquisition de véhicules communaux électriques, le développement de l'offre en faveur des cycles – les abris, les pistes, les bandes cyclables –, le subventionnement des titres de transport en commun pour les citoyens afin d'en favoriser l'usage, la couverture du déficit de la voiture Mobility, l'installation de places et de bornes pour la recharge des véhicules électriques et la consommation d'énergie renouvelable et propre dans les bâtiments communaux. Il est évident que tout reste à faire, et une diminution minimum de cette redevance ne permettrait pas de développer réellement des nouvelles mesures en faveur d'économies d'énergie.

Une suspension de séance de cinq minutes est accordée, à la demande de M. Mathias Bauer (PLR/Vert Libéral).

La séance reprend par la mise au vote de l'amendement proposé par La Grappe qui est refusé par 30 non, 3 oui et 2 absentions.

Article 4, alinéa 2, **M. Sylvain Ischer (La Grappe)** propose un amendement afin de ne plus privilégier les bâtiments communaux.

Proposition de modification de l'alinéa 2 :

Lettre a : **Supprimée**, remplacée par la lettre c actuelle.

Lettre b : **Supprimée**.

Lettre c : devient « a) Toute **autre** mesure visant à économiser l'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique ou à promouvoir des énergies renouvelables **sur le territoire de la commune.** »

Un deuxième amendement est proposé pour l'ajout d'un alinéa 5, lequel se présenterait ainsi : « **⁵Le Conseil Communal Informe succinctement et annuellement le Conseil général de l'utilisation de ce fonds durant l'année écoulée.** »

M. Yanick Bussy (CC). Concernant l'amendement de l'alinéa 2, le Conseil communal ne se cache pas de vouloir une certaine priorité en faveur des bâtiments communaux, notamment en vue d'un assainissement thermique. Il faut tout de même rappeler qu'aujourd'hui, un certain nombre de bâtiments – et particulièrement des collèges – sont ce qui pourrait être élégamment nommé « des gouffres énergétiques ». Peut-être serait-il temps aussi de rappeler le devoir d'exemplarité des collectivités publiques ? Par ailleurs, la volonté d'autonomisation électrique des bâtiments communaux telle qu'évoquée permettrait une diminution des coûts pour la commune, ainsi que le recours à des productions locales pour les énergies renouvelables. Par ailleurs, il est intéressant de constater que l'article 4, lettre c permet une possibilité de subvention pour les privés, mais qu'il s'agit au fond d'une goutte d'eau dans l'océan des subventions, puisqu'il existe déjà des financements cantonaux et des financements fédéraux en la matière. On pourrait citer par exemple le fonds pour l'assainissement des bâtiments, qui est une subvention cantonale, ou bien la rémunération unique pour les petites installations – une subvention fédérale – ou bien encore la

rémunération à prix coûtant pour les grosses installations – à nouveau fédérale. Si l'on faisait l'essai d'un prélèvement minimum et d'une redistribution totale, cela représenterait Fr. 16.25 de redistribution par ménage et par année. Si on prélevait le maximum, et qu'on redistribuait la totalité de cet argent à la population, cela reviendrait à donner par ménage Fr. 29.50 par année : un montant assez anecdotique en regard des investissements à consentir. Concernant l'article 4, alinéa 5, le Conseil communal a le sentiment d'un léger manque de confiance dans l'exécutif, notamment vu tous les efforts de transparence qui ont déjà été faits depuis le début de la législature.

Mis au vote, l'amendement de l'alinéa 2 est refusé par 28 non, 5 oui et 2 abstentions.

Mis au vote, l'amendement de l'alinéa 5 est refusé « à une majorité évidente¹», avec au moins 25 refus.

Article 5, alinéa 2, **M. Sylvain Ischer (La Grappe)** propose un amendement, qui serait formulé comme suit :

« ² La redevance s'élève :

a) A **0.0 ct/kWh** d'électricité distribuée en basse tension;

b) À **0.0 ct/kWh** d'électricité distribuée en moyenne tension. »

La Grappe se dit même en faveur d'éliminer totalement cet article.

M. Yanick Bussy (CC). Il convient peut-être à ce stade de rappeler que les réseaux de la commune sont gérés par deux gestionnaires distincts. Ce qui est proposé par la Grappe serait identique à une location à titre gratuit du réseau, puisqu'en fin de compte, un gestionnaire s'en occupe, l'utilise, puis verse une location à la commune. Est-ce qu'il viendrait à l'idée aux propriétaires de laisser un appartement ou une voiture à titre gratuit à un locataire ? Le principe est exactement le même ici. En outre, on pourrait encore ajouter la péjoration du résultat communal. On constate déjà une diminution de plus de Fr. 100'000.- par rapport à ce qui était perçu par la commune auparavant. En cas de suppression totale de cette redevance, cela équivaldrait à presque Fr. 190'000.- supplémentaires, ce qui signifie qu'à moins d'un prélèvement équivalent à la réserve au moment du budget, il conviendrait alors de diminuer les investissements communaux du frein par le double du montant relevé ici, soit près de Fr. 400'000.-.

Mis au vote, l'amendement de l'alinéa 2 est refusé « à une majorité évidente² », avec au moins 30 refus.

Mis au vote, le règlement dans son ensemble est accepté à l'unanimité.

4. Budget pour l'exercice 2018

Mme Aubron Marullaz (CC). Le budget 2018 affiche un résultat déficitaire de plus de Fr. 220'000.- Ce montant tient compte d'un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle. Sans ce prélèvement, le résultat serait une perte de plus Fr. 2'000'000.-. Cette réserve conjoncturelle a été alimentée à hauteur Fr. 780'000.- par le bénéfice de l'année 2016. Comme annoncé, ce montant devait permettre de couvrir une large part du déficit 2017. Pour 2018, dans le contexte financier délicat que traverse notre commune, le

¹ N.D.L.R : Selon expression utilisée par le Président.

² Ibid.

Conseil communal a effectué le travail de réévaluation du patrimoine communal dont une part justifiée du résultat permettra d'alimenter la réserve conjoncturelle. En complément au rapport relatif à la réévaluation du patrimoine administratif et financier, il est précisé que cette valorisation n'est pas un exercice visant à combler le déficit 2018, mais répond aux normes comptables qui doivent être appliquées par toutes les communes. Il s'agit de faire figurer les biens communaux à leur juste valeur au bilan. La vraie valeur d'un bien est difficile à déterminer. Elle correspond à son prix sur le marché et donc véritablement établie que lors de la vente. Les deux méthodes distinctes de réévaluation pour le patrimoine administratif et financier ont été appliquées conformément au règlement d'application de la loi sur les finances. L'ensemble du travail effectué a été validé et contrôlé, tant sur la méthode que sur les valeurs, par la fiduciaire mandatée spécifiquement. Le montant issu de la réévaluation du patrimoine administratif est conséquent en raison de la pratique antérieure d'amortissements extraordinaires autorisés jusqu'à ramener l'objet à une valeur de Fr. 1.-. Pour le patrimoine financier, la valeur minimum était la valeur cadastrale. Le Conseil communal a été attentif à mener cette tâche avec prudence. La constitution d'une réserve d'amortissement et de fluctuation de valeur permettra de couvrir le risque d'ajustements futurs potentiels. L'affectation prévue du solde de cette réévaluation à la réserve conjoncturelle est donc strictement mesurée, mais permettra toutefois de couvrir largement le déficit 2018 annoncé. Il faut donc reconnaître que le délai imposé pour cette réévaluation tombe à pic. Il ne faut pourtant y voir aucune source de satisfaction ni une volonté de masquer la réalité. En effet, l'usage du prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle est soumis à des conditions législatives précises, mentionnées dans le rapport au budget, et les montants devront être justifiés ultérieurement au niveau des comptes. La dégradation importante des prévisions budgétaires 2018 est consécutive tant à une augmentation des charges qu'à une diminution des recettes, objets sur lesquels la commune n'a aucune ou qu'une très faible influence. Les charges partagées avec le Canton sont en forte augmentation, comme, par exemple, la facture du Cercle scolaire consécutive à la mise en œuvre de la nouvelle grille salariale cantonale et celle des transports, pour un montant global de près de Fr. 500'000.-. A cela s'ajoute une diminution des recettes fiscales communales. Il faut en effet s'attendre à une perte de Fr. 1,2 millions de recettes entre 2016 et 2017, expliquée tant par une conjoncture peu favorable que par la bascule d'un point d'impôt en faveur du Canton pour couvrir les prestations de Police neuchâteloise. Quand bien même une amélioration se fait sentir, elle sera peu marquée pour 2018. En septembre dernier, la population neuchâteloise, dans une faible majorité, a validé le report de l'harmonisation de la fiscalité des frontaliers. Cette décision a pour conséquence une perte de recettes équivalant à 3 points de bascule d'impôts en faveur des communes dès 2017. Ce changement de la fiscalité lié au rééquilibrage entre la commune et le Canton aurait pu améliorer les rentrées fiscales communales d'environ 1,2 millions de francs. Ces difficultés s'allient également à la décision du Grand Conseil en février de maintenir l'indice de charges fiscales dans le calcul de la péréquation intercommunale qui pénalise toujours la commune de manière intolérable. Le plan financier et des tâches 2019-2021 indique que les années à venir seront toujours difficiles. Cette démarche, initiée cette année, devra être affinée et le Conseil communal espère que la prochaine planification 2020-2022 affichera de meilleurs résultats. Le Conseil communal n'est pas satisfait de ce budget tel que présenté. Il admet totalement qu'un tel déficit n'est pas admissible et que le recours à la réserve de politique conjoncturelle pour réduire la perte de l'exercice comptable ne convainc pas complètement. Il est particulièrement difficile, dans les circonstances actuelles, de déterminer quelle part de l'excédent de charges doit être imputée à des turbulences certes fortes, mais passagères, et quelle part devrait être considérée comme un déséquilibre à moyen terme. Il va de soi qu'un

déséquilibre structurel entre charges et recettes ne doit pas s'installer et que des mesures devront être prises si nécessaire, sitôt les perspectives clarifiées. En terme d'investissements, le Conseil communal est convaincu en premier lieu qu'il a besoin d'entretenir son patrimoine et que, même en temps de crise, il ne faut pas couper les investissements. Or, il est clair que le règlement des finances de la commune restreint passablement la marge de manœuvre du Conseil général en cas de déficit et qu'il faut bien veiller à ne pas prendre des décisions qui empêcherait tout investissement. Toute variation du résultat total aura une incidence directe d'un multiple de 2 sur l'enveloppe des investissements soumis au frein. Suite à la décision du Grand Conseil du 5 décembre dernier, le Conseil communal ne proposera pas d'amendement au budget intégrant la diminution des recettes fiscales consécutive à la modification de la répartition des impôts entre le Canton et les communes. En effet, le Conseil communal s'oppose au principe de bascule de points d'impôt et soutient la démarche de l'Association des Communes Neuchâteloises (ACN) dont le comité va déposer un préavis de référendum, conformément à l'annonce faite en conférence de presse du 17 novembre dernier.

M. Philippe Egli (Commission financière). La Commission financière a accepté le budget par 5 oui et 1 non, cette opposition étant principalement fondée sur le fait de donner l'image au Canton que la commune s'en sort avec un déficit assez faible.

M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts a étudié ce budget avec une vision un peu plus globale que d'habitude – ce qui témoigne aussi une confiance envers le Conseil communal –, mais le constat est clair : des augmentations de charges dans pratiquement tous les chapitres. Certaines de quelques dizaines de milliers de francs, d'autres bien plus conséquentes. Toutes ces charges seront pérennes, voire continueront à augmenter. Il est donc difficilement imaginable qu'il s'agit seulement d'un problème conjoncturel. Bien qu'une embellie conjoncturelle est confirmée, une baisse des probables recettes fiscales de la commune est prévue au budget et ne permet pas un grand optimisme. A cela s'ajoutent les incertitudes du budget cantonal. Actuellement, un point d'impôt en faveur du canton aggrave encore la situation. Le choix du Conseil communal d'effectuer un prélèvement à la réserve conjoncturelle est le seul choix raisonnable qui permet de réaliser les investissements prévus dans la commune. Mais il s'agit de la deuxième année consécutive que ce fonds est utilisé pour poursuivre les activités communales. Le dernier prélèvement a pu être comblé par l'excédent de recettes en 2016. Pour certains, la revalorisation du patrimoine administratif et financier qui alimente en partie ce fonds a été surévaluée. Vivre sur des artifices comptables n'est pas envisageable à long terme. Dès lors, une hausse d'impôts semble inévitable et le citoyen n'a que faire qu'elle soit cantonale ou communale ; pour lui, la seule chose importante est le chiffre au bas de sa facture fiscale et, bien sûr, les prestations relatives. Le groupe PS/Les Verts accepte à l'unanimité le budget présenté en remerciant le Conseil communal pour le travail effectué, mais enjoint toutes personnes, Députés, ou travaillant à l'Association des communes, de trouver une solution à l'échelon cantonal.

M. Christian Steiner (PLR/Vert Libéral). Il a été relevé que la participation de la commune de Milvignes au cercle scolaire intercommunal a été augmenté de Fr. 387'000.-. Le groupe PLR/Vert Libéral déplore que des décisions prises au niveau des autorités cantonales modifient trop souvent fortement les comptes communaux et souhaite que lors de la prochaine révision du désenchevêtrement des tâches une plus grande attention soit portée au fait « qui décide, paie ». Il est à déplorer que, malgré une diminution de près de 1,2 millions de charges depuis le budget 2014, le Conseil communal présente aujourd'hui un budget fortement déficitaire. Durant la même période, les recettes ont, quant à elles, été

réduites d'environ 4 millions. Le groupe PLR/Vert Libéral reste optimiste et espère vivement que les prévisions du Canton annoncées dans la presse se feront ressentir rapidement. Il a été relevé que le nombre d'habitants varie selon le genre de compte. Celui-ci s'élève à 8933 habitants concernant le compte Missions de secours et à 9372 habitants concernant la participation à la Déchetterie de la Croix. Pour rappel, selon la brochure communale 2017-2020 la population de Milvignes est de 8987 habitants au 31.12.2016. Le groupe PLR/Vert Libéral souhaite que le Conseil communal renseigne avec précision tous les membres du Conseil général au sujet des impacts des décisions du Grand conseil sur les finances communales et appuie l'ACN pour le dépôt d'un référendum concernant le report du point d'impôt sur les communes. Il est également pertinent de rappeler que le vote porte sur le budget, qui est, en tant que tel, un outil d'anticipation de la gestion de la commune. Le groupe PLR/Vert Libéral souhaite que le Conseil communal, en phase avec la Commission financière, fasse des points réguliers des rentrées fiscales dans le courant de l'année 2018, afin de prendre toutes les mesures possibles en vue de réduire les charges. L'avis du groupe PLR/Vert Libéral est partagé. Certains refusent le budget notamment en raison du non-respect du frein à l'endettement, d'autres souhaitent montrer au Canton que les décisions qui pèjorent la commune ne sont pas acceptées, d'autres encore refusent en raison des projections inquiétantes pour les quatre prochaines années. La majorité du groupe approuve cependant le budget et présente quelques amendements, ne souhaitant pas pèjorer le travail de l'administration communale.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). Les solutions entreprises pour remédier aux problèmes financiers du Canton pèjorent les communes. Les solutions d'amélioration du budget ne sont pas flagrantes. La Grappe remercie pour la bonne gestion de la commune par ses divers acteurs et remercie également toutes personnes, des conseillers aux bénévoles des sociétés locales, pour la volonté évidente d'améliorer la vie communautaire. L'année dernière, La Grappe avait milité pour un réajustement des subventions aux sociétés locales et, fidèle à ses principes, elle souhaite relancer le débat le moment venu.

M. André Wuerth (PLR/Vert Libéral). Intervenant à titre personnel et comme rapporteur de la minorité – de fait, lui seul – de la Commission financière, il déclare voter contre le budget 2018 et ce pour quatre raisons :

- 1. Bras de fer :** Dans le bras de fer Canton-Commune, c'est bel et bien le plus faible qui cédera, en l'occurrence le contribuable de Milvignes. Ni le travail professionnel du Conseil communal ni celui de l'administrateur des finances ne sont remis en question. La gestion inacceptable du Canton est dénoncée et dire non renforce la position de Milvignes face à l'Etat. Il est avéré que le Canton n'a pas un problème de revenus, mais bel et bien un grave problème de dépenses. Pour donner le bon signal, toutes les dépenses soumises lors de la séance sont refusées.
- 2. Brouillard :** Le calendrier des décisions cantonales relatives à la péréquation intercommunale, à l'impôt des frontaliers, au transfert de points d'impôts Canton/Commune et aux effets des mesures d'assainissement des finances cantonales n'est pas connu. Le rapport du Conseil communal constate que le Canton alourdit le budget par des facteurs non maîtrisables et conclut en effet que : « les risques qui en découlent sont source d'inquiétude » et que « les incertitudes pour les années à venir sont conséquentes ».
- 3. Artifice :** Au lieu de faire face à la réalité financière, impliquant un déficit de plus de 2 millions, qui pourrait passer à 2,8 millions, la commune de Milvignes donne dans l'artifice comptable.

4. Vigilance : Le règlement de la commune stipule que le Conseil Général « veille à la bonne gestion des biens de la Commune ». Ce seul point suffit à M. Wuerth pour refuser le budget présenté.

M. Pierre-Jean Erard (PLR/Vert Libéral). Un des thèmes électoraux du groupe PLR/Vert Libéral lors des dernières élections communales était de répondre à l'attente de la population qui souhaitait que le taux d'impôts de la commune reste le plus bas possible. Il faut se souvenir que l'adhésion d'Auvernier à la cause de Milvignes s'est jouée à deux voix près et que si même un seul point avait été ajouté au coefficient fiscal, la fusion aurait échoué. Les élus du groupe PLR/Vert Libéral veulent honorer l'engagement pris vis-à-vis de la population. Certes le problème est aigu et touche tous les niveaux de la société. Mais le rôle des élus est de réagir et de ne pas l'accepter comme fatalité. Trois options sont possibles : l'austérité, l'acceptation fataliste de la situation ou un peu de rigueur. L'austérité, il n'en est pas question. L'acceptation comme fatalité, c'est laisser la situation s'enliser. Reste la rigueur, qui consiste à refuser tout dépassement dans l'utilisation des crédits et contester toute augmentation d'un budget à un autre. Dans le budget proposé pour l'année 2018, les seuls domaines du personnel et des Biens, services et marchandises comprennent 150 augmentations, soit un total de 650'000 francs environ. Ce serait déjà un potentiel d'économies substantielles. Il n'est pas possible d'élaguer le budget par quelques coupes soigneusement choisies, pas même de juguler son augmentation. Tout est accepté, rien n'est refusé et les deux millions de découvert et le démantèlement du mécanisme d'investissement et d'amortissement en sont le résultat. Les coefficients indicateurs, tel le degré d'autofinancement, s'en retrouvent complètement perturbés. En cas d'exercice positif, le gain de l'année, additionné aux montants économisés à titre d'amortissements, donne la mesure de ce que la commune peut investir sans avoir recours à l'emprunt bancaire. En cas de déficit, les amortissements sont absorbés par ce dernier, le degré d'autofinancement tombe en chute libre et se rapproche même de zéro, synonyme de surendettement. Même les postes autofinancés ne le sont pas tant que cela, puisqu'en cas d'excédent de dépenses, il faut faire appel aux réserves et, lorsque ces réserves sont épuisées, il faut augmenter les taxes. On veut utiliser la réserve conjoncturelle qui s'élève à huit millions de francs environ, mais il est bon de rappeler que la réserve conjoncturelle est destinée à affronter une situation exceptionnelle, comme par exemple réparer un pont qui s'est écroulé, et non pas pour absorber d'année en année un déficit structurel. Se réfugier derrière l'attente de mannes extérieures, telles que les « bascules de points d'impôt », les « répartitions d'impôts perçus sur les frontaliers », ou les « nouvelles péréquations » et dépenser en partant du principe que les autres paieront est trop facile. Accepter un budget déficitaire, plus exactement un déficit programmé, c'est trahir la commune et ses contribuables. Pour cette raison et pour honorer l'engagement pris vis-à-vis des concitoyens, M. Erard refuse le budget et toutes les demandes de crédit soumises.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Concernant le rapport sur la réévaluation du patrimoine, il souhaite savoir comment les chiffres ont été indiqués et s'il y a une fourchette.

Mme Edith Aubron Marullaz (CC). Il y a deux méthodes de réévaluation. Celle du patrimoine administratif et celle du patrimoine financier. Elle est issue du règlement d'application de la loi sur les finances et cette méthode a été appliquée telle qu'elle a été donnée. Il n'y a pas de fourchette.

M. Louis Godet (PLR/Vert Libéral) s'exprime à titre personnel. Ce qui se passe au niveau cantonal et dans la commune le rend dubitatif. En 2013, au Grand Conseil, des mesures d'assainissement structurel avaient été prises, le Canton dépensant 200 millions de trop par

année, soit 10% de son budget de fonctionnement. Le gouvernement en a bel et bien pris, mais elles sont notoirement insuffisantes. Aujourd'hui, cinq ans plus tard, on continue d'avoir des comptes cantonaux mauvais – le canton de Neuchâtel reste lanterne rouge au niveau de la Confédération – et cela commence à déborder sur les communes. C'est la première année où les voyants sont au rouge dans beaucoup trop de communes neuchâteloises et c'est inquiétant quand on commence à voir qu'on va inéluctablement vers une incapacité à assainir les finances. Il est vrai que le budget présenté est clairement déficitaire. Il ne met pas en cause le travail du Conseil communal, mais continuer ainsi condamne à alourdir la fiscalité d'ici deux ans. C'est la dernière chose à faire dans le Canton, si l'on veut garder des contribuables capables de payer des impôts. Aussi, les budgets tels que présentés ne sont plus acceptables. Certes, ce refus dessert le Conseil communal, même s'il n'est pas dirigé contre lui, mais bien contre le système. Quels changements vont permettre de sortir de cette ornière ? Un point reste encore à préciser : il existe le frein à l'endettement, garde-fou intelligent qui a été instauré dans le système de fonctionnement en Suisse. Cette ligne rouge peut être passée une fois, mais il faut revenir de l'autre côté pour éviter de continuer de s'enfoncer. Ainsi, M. Godet refusera le budget.

Le rapport et le budget sont examinés et appellent les commentaires ci-après.

M. Mathias Bauer (PLR/Vert Libéral). S'exprime à titre personnel concernant le plan financier, page 19. Il fait les constats suivants : jusqu'en 2021, une augmentation des charges est prévue chaque année, alors que les revenus estimés sont à peu près constants, à Fr. 500.- près. Quant au déficit, qualifié aujourd'hui de conjoncturel, il augmente chaque année jusqu'en 2021 et est toujours supérieur à 2 millions de francs. Si le budget proposé est accepté et que l'on renonce au frein à l'endettement par l'artifice comptable du prélèvement à la réserve conjoncturelle, le résultat sera encore pire dans quatre ans. M. Bauer s'interroge sur l'existence de mesures proposées aujourd'hui et à long terme. Il n'en a pas connaissance, si ce n'est celles communiquées par la presse, qui se résument à espérer que les décisions cantonales soient plus favorables. Cette attitude n'est pas responsable. Accepter le budget soumis équivaudrait à fermer les yeux et foncer dans le mur. La seule solution serait de couper dans les charges, ce qui veut dire également renoncer à des prestations offertes à la population. Il faut faire ces choix, certes difficiles, mais indispensables pour avoir une vision à 2021 à peu près à l'équilibre. Sans prendre de mesures, renoncer au frein à l'endettement n'est ni responsable, ni acceptable.

M. Christian Steiner (PLR/Vert Libéral). Pages 10/12, tableau « Evolution de la fortune communale » et, respectivement, la ligne « Fortune nette (selon dernier Bilan n-1) ». La fortune telle que présentée, état au 01.01.2017, est erronée, car la somme est identique à celle de 2015. Dans l'intervalle, des comptes ont été bouclés et la fortune a passé à Fr. 8'331'934.-. Corriger cela n'a pas grande incidence, mais c'est une augmentation de Fr. 4300.-.

Mme Agnès Decnaeck (La Grappe) s'exprime à titre personnel. L'austérité n'est pas synonyme de sous-développement, mais bien de responsabilité. A titre personnel, elle a posé lors du dernier Conseil général des questions précises sur la gestion du personnel de la commune. Il lui tient vraiment à cœur que celui-ci travaille dans de bonnes conditions, ceci également pour fournir de bonnes prestations. Milvignes a cinq ans. La majorité des citoyens semble satisfaite de cette nouvelle commune. Pourtant, il est important de garder à l'esprit que c'est un budget déficitaire qui est soumis au vote et il est à peu près certain que le

prochain ne sera pas meilleur. Dès lors, il est stupéfiant de constater que, pour fêter cinq ans de vie, dans de telles conditions financières, on alloue Fr. 15'000, soit Fr. 5'000.- en frais de réception et Fr. 10'000.- pour des manifestations à la population. Mme Decnaeck s'interroge sur le droit de festoyer quand la situation exige une attention particulière à toute dépense potentielle. Elle regrette également que le travail de conseiller général ne soit pas rémunéré à hauteur de l'investissement consenti. Une augmentation de Fr. 10.- à Fr. 50.- – comme en Ville de Neuchâtel – des jetons de présence représenterait une somme de Fr. 12'000.- environ. En raison de ces conditions financières, La Grappe s'oppose formellement à une demande d'augmentation des frais de réception et manifestations.

M. Mathias Bauer (PLR/Vert Libéral). Le groupe partage entièrement la position de Mme Decnaeck. Cette augmentation de Fr. 15'000.- des frais de réception pour l'organisation d'un anniversaire paraît totalement indécent, vu la situation de la commune. Le groupe propose donc d'amender ces deux postes pour reprendre les montants du budget 2017, à savoir Fr. 10'000.- pour le compte 31051.00 et Fr. 58'000 pour le compte 31051.01.

M. Jean-François Künzi (PS/Les verts) relève une différence entre la page 25 et la page 99, compte « 30000.01 – Jetons de présence – CG et Commissions ». Le montant indiqué est de Fr. 5'600.- à la page 25 et de Fr. 17'600.- à la page 99.

Mme Edith Aubron Marullaz (CC) explique qu'en page 99, le montant indiqué tient compte également des vacations de la Commission de police du feu.

M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts) trouve singulier que le travail du Conseil général soit rémunéré à hauteur de Fr. 5'600.- et que Fr. 12'000.- soit attribués à la Commission du feu.

Mme Marlène Lanthemann (CC). La somme indiquée n'est pas destinée aux jetons de présence des membres de la Commission du feu, mais au défraiement des inspecteurs qui font les visites de conformité des bâtiments sur territoire communal, selon un rythme imposé par l'Etat.

M. Grégory Jaquet (CC) intervient concernant la question de l'anniversaire de Milvignes. Vu que la parole a été prise au nom de deux groupes, il semble évident que la majorité est constituée. Le Conseil communal tient cependant à donner son avis sur la question. Il s'agit de Fr. 15'000.-, soit Fr. 10'000.- pour la population et Fr. 5'000.- pour le personnel, attribués pour célébrer les noces de bois d'Auvernier, de Bôle et de Colombier. Soit Fr. 1,50 par habitant. C'est le minimum vital, la célébration d'un mariage en période de crise. Le Conseil communal souhaite marquer le coup par respect pour les personnes qui se sont engagées pour que cette commune naisse. Avec aussi la vision d'une entité politique de trois villages qui mettent leurs forces en commun. En consacrant une enveloppe de Fr. 10'000.- à la création d'une célébration destinée à 9'000 habitants, le Conseil communal souhaite organiser un événement symbolique simple, non pas une grande fête dispendieuse. Il aurait aimé que le Conseil général partage cette vision. Il ne s'agissait pas de générer une manifestation sans l'inscrire au budget ou en inventant un financement participatif, mais bien de l'inscrire dans le budget comme une volonté politique du Conseil général de célébrer cet anniversaire. Le Conseil communal s'emploie à maîtriser les charges et a voulu montrer à travers l'établissement de ce budget qu'il est réaliste, protège les prestations et évolue avec son temps. Il considère que cette dépense est le minimum acceptable pour démontrer aux citoyens et aux employés de Milvignes que cette nouvelle commune n'est pas une coquille vide, mais bien un accord important entre voisins pour une gestion commune d'une destinée économique, politique et sociale.

Mis au vote, l'amendement proposé par M. Bauer est accepté par 19 oui, 14 non et 2 abstentions.

Mme Sylviane Robert Volpato (PS/Les Verts). Page 39, « 30300.00 – Indemnité pour travailleurs temporaires ». Elle se demande en quoi consiste le passage de Fr. 2000.- à Fr. 20'000.-.

Mme Josette Schaer (CC). L'appellation « travailleurs temporaires » correspond aux personnes qui sont engagées pendant l'été pour les grands nettoyages dans les collèges. L'équipe de conciergerie dénombre plusieurs personnes qui ont atteint cinquante ans et qui bénéficient donc d'une semaine de vacances supplémentaire. L'année passée, ce besoin avait été grandement sous-évalué, car l'année précédente, des chômeurs avaient prêté main forte, ce qui n'est plus du tout le cas. Il a donc fallu réévaluer le montant.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Chapitre « Collège des Vernes »; compte « 31200.00 – Eau, énergie et combustible ». Il constate une diminution d'à peine Fr. 5'000.-, alors que l'isolation vient d'être faite et s'en montre surpris.

Mme Josette Schaer (CC). Le montant est une estimation pour l'année prochaine, puisque la halle de gymnastique vient d'être terminée et que peu de mesures ont été prises.

M. Hugues Scheurer (PLR/Vert Libéral). Page 41, compte « 36140.03 – Lycée Artistique ». Le groupe propose d'amender le montant et de le passer à Fr. 0.-. En effet, le Lycée artistique est un lycée privé et il semble étonnant qu'une collectivité publique paie pour du privé, ce d'autant plus que le Lycée Jean-Piaget offre une option spécifique « arts visuels ».

Mme Edith Aubron Marullaz (CC). L'Académie de Meuron est une école d'arts visuels issue d'une fondation de droit privé dont les membres fondateurs sont l'Académie, le Canton, et la Ville de Neuchâtel (son financement est à 60% privé et à 40% public). Ce lycée a pour objectif de dispenser aux étudiants une formation artistique complète et de les orienter vers les métiers d'arts visuels et d'arts appliqués. Le Lycée Jean-Piaget propose une option en arts visuels, mais celle-ci ne prépare pas à l'entrée aux écoles d'art type HES, dont le niveau d'exigence est très élevé. L'admission se faisant sur présentation d'un dossier, nul diplôme ne permet l'accès direct à ces écoles. L'Académie fait donc ce travail de formation qui permet l'acquisition des compétences nécessaires à la constitution d'un dossier de candidature. Cette année, quatre élèves de Milvignes suivent les cours à l'Académie : un en 1^{re} année, deux en 2^e et un en 3^e. Trois élèves devraient terminer en juin 2018. Le Conseil communal attire l'attention sur les conséquences pour les élèves actuellement en cours de scolarité et pour leur famille.

M. Hugues Scheurer (PLR/Vert Libéral) se montre surpris que le lycée Jean-Piaget ne permette pas de débloquent l'accès aux Hautes Ecoles du canton, puisqu'il permet d'aller à l'ECAL (Ecole cantonale d'art de Lausanne). Il semble curieux que les écoles neuchâteloises aient un plus haut niveau d'exigence que l'ECAL. Il maintient donc la demande de suppression des Fr. 9000.-, au nom de l'idée qu'il n'appartient pas à une collectivité publique de soutenir une école privée.

Mis au vote, l'amendement est accepté par 17 oui, 13 non et 5 absents.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). Page 49, compte « 36360.02 – Subventions sociétés locales formatrices ». Le groupe réitère sa demande d'amendement de 2017 de réajustement des subventions aux sociétés locales chargées de former les jeunes. Pour ce faire, la commune et la Commission culture, loisirs et sports avaient élaboré une clé de

répartition des subventions sur un calcul qui repose essentiellement sur l'engagement formateur des sociétés locales. La dotation de cette enveloppe était le cumul des subventions distribuées sur les trois villages avant la fusion. Ce montant est resté inchangé, et le Conseil général, en fin de législature, a salué le bon fonctionnement de cette solution sans toutefois accorder d'augmentation à ce système performant. Pour assurer une amélioration des services, La Grappe propose une augmentation de Fr. 8'000.-, soit un montant de Fr. 75'000.-.

M. Yanick Bussy (CC). Ainsi qu'il l'avait fait lors du dernier budget, le Conseil communal relève la volonté de la Grappe de mieux doter les sociétés locales formatrices en terme de subventions, mais il relève qu'aucune demande d'augmentation ne lui est parvenue de la part des sociétés formatrices. Il semblerait donc que le statu quo leur convienne. Sur la question des subventions proprement dites, le Conseil communal est convaincu de l'importance d'accorder un soutien pérenne aux sociétés locales. Il a décidé de ne pas diminuer l'enveloppe à répartir dans ce domaine, mais bien de la maintenir pour assurer une base stable à la vie locale dans la commune.

Mis au vote, l'amendement est refusé par 25 non, 4 oui et 6 abstentions.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Page 59, compte « 54580 – Accueil familial de jour ». Constatant que les montants sont en hausse, il souhaite savoir combien de places ont été créées avec les déménagements des extensions et ce qu'il en est du taux actuel de couverture au niveau des places de crèches et du parascolaire.

Mme Edith Aubron Marullaz (CC). Le taux de couverture pour la commune de Milvignes atteint les 30% en crèche, avec 124 places pour 408 enfants. Ce sont les chiffres du 31 décembre 2016 pour les enfants de 0 à 4 ans. Milvignes dénombre quatre crèches, dont une communale – La Citrouille – qui compte 35 places. Les trois crèches privées possèdent, quant à elles, 30 places pour les Marsupilamis, 27 pour la Marelle et 32 pour la Tortue d'eau. Seule La Marelle a augmenté de 16 places sa capacité lors de son ouverture en août 2017. La liste d'attente cantonale est actuellement résorbée et les crèches peinent à remplir les places laissées libres en août par les 4 ans entrant à l'école. Au-delà des chiffres de capacité d'accueil, l'attractivité générée par ces deux structures dans des bâtiments neufs laisse supposer une augmentation d'enfants de Milvignes dans ces crèches. En parascolaire, pour 794 enfants entre 4 et 12 ans, toujours selon les chiffres RCP 31/12/2016, le taux de couverture de 20% est atteint avec les 166 places offertes sur les 4 sites de la structure communale.

M. Hugues Scheurer (PLR/Vert Libéral). Page 65, compte « 31200.03 – Energie pour éclairage public ». Il invite le Conseil communal à prendre des mesures pour réduire l'éclairage de nuit, notamment entre 1 heure et quatre 4 heures du matin, voire supprimer tout l'éclairage, ou ne laisser allumer qu'un réverbère sur deux, selon ce qui est techniquement réalisable.

M. Yanick Bussy (CC). La Commission technique travaille actuellement sur ce sujet. Un rapport sera remis au mois de janvier, lors de la prochaine séance de la Commission, avec les solutions techniques possibles et envisageables. Pour Auvernier, la possibilité la plus opportune semble être la diminution de l'éclairage public – encore un peu plus que ce qui est le cas actuellement. Pour Colombier et Bôle, par contre, dont le territoire n'est pas encore complètement équipé de LED, la solution technique la plus évidente semble être l'extinction

totale pendant la nuit, ce qui ne va pas sans poser quelques problèmes au niveau de la sécurité, notamment sur les passages pour piétons.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Compte « 31420.05 – Entretien des abris bus et abris vélos ». Il propose un amendement pour relever le montant de Fr. 10'000.-, soit une augmentation de Fr. 1'500.- à Fr. 11'500.-, afin d'équiper progressivement les abris bus pour en améliorer le confort. Cela est à considérer davantage comme un entretien que comme un investissement.

Mme Josette Schaer (CC). L'amendement est louable, sachant qu'il va dans le sens de ce que souhaite réaliser le Conseil communal à l'occasion des travaux routiers sur Sombacour et dans le dossier relatif à la route de Peseux. Cependant, Fr. 10'000.- seraient largement insuffisants et cette mesure n'entrerait pas vraiment dans le cadre du fonctionnement, mais plutôt d'un investissement.

Mis au vote, l'amendement est refusé par 21 non, 11 oui et 3 abstentions.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Page 67, chapitre « 62300 – Trafic régional et d'agglomération ». Il s'interroge sur la façon d'interpréter les écritures des lignes « entretien vélos en libre-service » et « sponsoring ».

Mme Josette Schaer (CC). Jusqu'à présent, le sponsoring couvre les frais d'entretien.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Page 69, il souhaite une explication sur l'absence de majoration de taxes, alors que l'on constate une augmentation de cartes CFF achetées.

M. Grégory Jaquet (CC). Une carte supplémentaire sera achetée en décembre l'année prochaine pour profiter du prix préférentiel qui est offert par les CFF en hiver, avant de résilier une carte en mars. Il s'agit de procéder ainsi d'une façon roulante pendant cinq ans pour que toutes les cartes soient dorénavant achetées en hiver.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Page 73, comptes « 31300.10 – Ramassage des déchets urbains » et « 31300.12 – Compostage (ramassage et traitement) ». Une augmentation du tonnage est évidente et un montant majoré de Fr. 13'000.- est noté. Au compte suivant « 31300.12 – Compostage (ramassage et traitement) », on note une augmentation de 20%, avec pour argumentation une augmentation du tarif de ramassage et augmentation de la population. Un beau projet a été vendu ces dernières années, ce qui rend la compréhension de cette augmentation plus compliquée.

M. Yanick Bussy (CC). Concernant le premier point, on remarque qu'un ajustement a été fait d'après les comptes 2016, qui affichent un montant de Fr. 128'000.-. De plus, le transporteur de déchets va changer, ce qui fait que l'on ne peut pas encore adapter les comptes. Sur la question du compostage, si l'on prend un arrondi du montant correspondant aux comptes 2016, soit Fr. 220'000.-, au tarif de Fr. 210.- la tonne, cela représente un petit peu plus de mille tonnes par année de déchets verts. Si l'on conserve ce même tonnage pour l'année 2018, mais avec une augmentation de tarif, cette fois-ci prévue dans le contrat conclu avec le transporteur, à savoir une augmentation de Fr. 20.- par tonne, cela mène à Fr. 241'000.-, soit encore légèrement en-dessus du montant budgété. Il est à espérer que, comme cette année, le tonnage soit légèrement inférieur aux prévisions, ce qui compenserait la hausse de la population.

Mme Agnès Decnaeck (La Grappe). Page 73, chapitre « 73010 – Gestion des déchets ménagers ». Elle invite le Conseil communal à réfléchir à un moyen de recycler le sable pour chats, qui est incombustible et lourd.

M. Hugues Scheurer (PLR/Vert Libéral). Page 79, compte « 36340.04 – Part. communale à la Comul (prix CLS). Jugeant que la Comul cherche désespérément à justifier son existence, il propose une suppression des Fr. 9'000.-.

M. Yanick Bussy (CC). Il s'agit d'un engagement par convention, qu'il est difficile de dédire ainsi par une simple suppression de ligne. Il peut éventuellement être envisagé, dans le cadre de la motion PLR/Vert Libéral qui a été déposée concernant l'analyse des syndicats, associations et autres sociétés, de préciser les modalités de retraits par rapport à ces Fr. 9'000.-.

M. Hugues Scheurer (PLR/Vert Libéral) maintient la proposition de Fr. 0.-, afin de marquer clairement l'intention de sortir de la Comul qui ne semble rien apporter à la commune.

Mme Josette Schaer (CC). La Comul est l'une des régions reconnues par la Confédération, ce qui permet donc de proposer des projets d'agglomérations. La commune a largement bénéficié cette année du subventionnement « Projet d'agglomération », notamment pour les travaux de la traversée d'Auvernier. Il n'est pas possible de sortir de cette façon de la Comul.

Mis au vote, l'amendement proposé par M. Scheurer est refusé par 23 non, 5 oui et 7 abstentions.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Page 106, concernant la route cantonale 174. Les trois montants figurant au budget ont été additionnés, mais le résultat ne correspond pas à la somme totale inscrite au budget. La somme indiquée est de Fr. 2'660'000.-, alors qu'en additionnant les trois chiffres, on arrive à Fr. 2'982'000.-.

Mme Edith Aubron Marullaz (CC). Des soucis ont effectivement été rencontrés pour obtenir les informations relatives à la RC 174 permettant de finaliser le dossier. Il s'est trouvé que la planification avait été terminée et que les correctifs n'ont donc pas été apportés dans la version qui a été transmise, par rapport à la dernière version du rapport de la RC 174. Cette planification est une information des intentions et priorités du Conseil communal. Les montants sont estimatifs et donc amenés à varier en cours d'année au fur et à mesure de l'évolution des dossiers en cours. Les chiffres significatifs restent l'enveloppe globale d'investissements envisagés et en particulier celle soumise au frein à l'endettement directement liée au résultat du budget dont le montant figure à l'arrêté sur lequel porte le vote.

L'arrêté relatif au budget est ainsi mis au vote :

Article premier :

a) Charges d'exploitation	Fr. 37'721'680.-
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr. 3'110'390.-
Résultat opérationnel (1+2)	Fr. 2'055'380.-
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	Fr. 198'480.-

Il est accepté par 29 oui, 5 non et 1 abstention.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 313'000.- pour divers travaux de réfection et d'entretien des bâtiments communaux pouvant intervenir en 2018

M. Philippe Egli (Commission financière). La Commission a relevé que le système avait fonctionné pour l'exercice précédent et que c'était le même montant qui était demandé. Elle approuve la demande à l'unanimité.

M. Jean-François Künzi (Commission technique). Il rappelle que le domaine des énergies fait partie des attributions de la Commission technique et déplore que la Commission n'ait pas été consultée à ce propos.

M. Robert Gygi (La Grappe). La Grappe accepte à l'unanimité la demande de crédit. Cette façon de fonctionner a fait ses preuves et témoigne de la confiance portée envers le Conseil communal.

M. Stéphane Bondallaz (PLR/Vert Libéral). Le crédit budgétaire est un instrument rationnel transparent qui a fait ses preuves concernant la gestion des travaux de réfection et d'entretien des bâtiments communaux. Le montant paraît adapté aux besoins et aux prévisions. Le groupe PLR/Vert Libéral accepte dès lors à l'unanimité moins une opposition le projet proposé.

Mme Sylviane Robert Volpato (PS/Les Verts). Le groupe approuve le rapport et accepte la demande de crédit.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Usuellement, dans les crédits budgétaires, on trouve des détails et des montants associés. Cela n'est pas le cas pour la demande dont il est question, et un manque de transparence est ressenti.

Mme Josette Schaer (CC). Jusqu'ici, l'entretien et les petites rénovations étaient incluses dans le budget de fonctionnement, ce qui était un peu aberrant, car cela représentait parfois un investissement, comme par exemple la rénovation d'un appartement lors du départ d'un locataire. Un montant était alloué à chaque immeuble, ce qui était compliqué, car certaines fois les dépenses explosaient pour un immeuble, alors que le budget alloué pour un autre n'était pas utilisé. Les travaux à faire sont répertoriés sur une feuille de route et ce crédit laisse de la souplesse pour leur réalisation et permet de prioriser les urgences. Détailler maintenant des dépenses par objet n'a donc pas lieu d'être. Les dépenses pour chaque immeuble seront indiquées lors des comptes.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts) est d'avis qu'avoir le décompte de l'année passée et de l'année précédente, comme pour les autres crédits budgétaires, permettrait de mieux évaluer si le montant semble approprié.

Mme Josette Schaer (CC). Les travaux de cette année sont sur le point d'être achevés. Des tableaux de bord seront établis au cours de l'année prochaine.

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée « à la grande majorité³ ».

Mis au vote, l'arrêté est accepté par 33 oui et 2 non.

³ N.D.L.R : Selon expression utilisée par le Président.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à deux demandes de crédit budgétaire pour un total de CHF 400'000.- pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2018

M. Yanick Bussy (CC). Les montants dont il est question permettent de répondre rapidement à des sollicitations de petite ampleur ou à des opportunités, ce que le Conseil communal n'a pas manqué de faire. Le crédit demandé donne à la Commune le moyen d'être réactive, tout en mesurant l'intérêt des investissements effectué dans ce cadre. Le Conseil communal, en réponse à la confiance qui lui a été accordée pour l'année 2016, puis pour 2017, avec l'octroi de ces mêmes enveloppes, s'était engagé à tenir informées les Commissions technique et financière de l'emploi de ces crédits, ce qu'il a fait avec régularité. Ces deux crédits ne sont pas des moyens mis à disposition du gestionnaire de réseau, mais bien soumis à décision du Conseil communal, qui peut accepter ou refuser de puiser dans ces montants selon la nécessité du projet.

M. Philippe Egli (Commission financière). La Commission a été unanime pour laisser la souplesse au Conseil communal, le système ayant été éprouvé.

M. Daniel Bena (La Grappe). La Grappe accepte le rapport à l'unanimité.

M. François Burgat (PLR/Vert Libéral). Le groupe PLR/Vert Libéral vote favorablement, à l'unanimité moins un vote, en faveur des deux enveloppes budgétaires.

Mme Sylviane Robert Volpato (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts fait confiance au Conseil communal, approuve le rapport et accepte cette demande de fonds.

Mis au vote, l'entrée en matière et les deux arrêtés sont acceptés par 33 oui et 2 non.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de pour l'assainissement des infrastructures souterraines et la réalisation d'aménagements de surface de la Route cantonale 174

M. Yanick Bussy (CC). Cette demande de crédit répond à une opportunité, celle offerte dans le cadre des travaux effectués par l'Etat de Neuchâtel sur ce tronçon. Certes, un montant de Fr. 2'660'000.- est important, surtout pour une opportunité, qui au final n'en est peut-être plus une, aux yeux de certains, vu le coût engendré pour la commune. Le montant est très important et sollicitera fortement les finances communales. Ces travaux n'étaient pas prévus au plan des investissements et saisir toutes les opportunités offertes est impossible. L'interrogation de saisir ou non le train en marche s'est également posée au Conseil communal. Il faut cependant mettre dans la balance que cette route est fortement fréquentée, que les infrastructures souterraines ont déjà un âge vénérable et que la chance de pouvoir les assainir sans en payer la couche de roulement ne se présentera peut-être pas avant 50 ou 60 ans, temps qu'elles seront presque incapables de tenir. Le Conseil communal a alors fait le choix d'un projet global tenant compte à la fois des impératifs légaux pour les aménagements, mais également des contraintes souterraines, ainsi que d'une vision tournée vers le futur. Par ailleurs, il est bon de rappeler que le Conseil communal ne présente pas une demande de crédit à chacune des opportunités qui s'offrent. Il évalue les opportunités et fait des choix, avant de ne présenter que ce qui répond à une nécessité réelle. C'est le cas de la RC 174.

Le Conseil communal a choisi pour ce projet de ne rien prélever dans l'une des réserves communales, dans la mesure où procéder ainsi n'aiderait en rien la trésorerie, puisque cela reviendrait simplement à un mouvement comptable permettant d'amortir le montant investi relatif au montant prélevé, en une seule fois. Ce qui ne semble pas adapté dans un tel cas. En outre, d'autres projets spécifiquement liés à nos réserves sont prévus pour les années à venir et devraient faire l'objet de tels prélèvements.

M. Jean-François Künzi (Commission technique). La Commission a observé que :

- le coût à la charge de la Commune - plus de 3 millions - s'avère très élevé, même si cet élément relève plutôt de la compétence de la Commission financière;
- d'autres travaux d'assainissement et d'aménagement restent en attente, entre autres, par exemple, la réfection complète de la rue du Temple, à Bôle;
- la proposition de l'Etat constitue, à l'évidence, une réelle opportunité en considérant la dangerosité due à un trafic intense qui s'écoule sur cette route;
- des doutes subsistent quant à l'état actuel des canalisations et au subventionnement des pistes cyclables;
- si un incident survenait, l'intervention devrait se limiter à une stricte réparation; elle serait totalement à la charge de la Commune.

Suite aux diverses précisions apportées par l'Etat, notamment celle, conséquente au niveau financier, stipulant que l'aménagement des pistes cyclables mentionnées dans le plan cantonal relève totalement du budget de l'Etat, la Commission recommande à l'unanimité, l'acceptation du rapport du Conseil communal et le crédit de Fr. 2'660'000.-.

M. Philippe Egli (Commission financière). La question de la nécessité pour l'Etat de faire cette dépense s'est posée. Il aurait été instructif de savoir quelles étaient les implications financières pour la commune pour le cas où elle intervient si les travaux ne sont pas faits tels que prévus par ce rapport. En cas d'intervention pour une réparation par la suite, aucune réponse chiffrée n'a été donnée. Finalement, la Commission accepte ce rapport par 4 oui et 1 non.

Mme Marlène Lanthemann (CC). L'investissement au niveau du canton sur ce tronçon pour la couche de roulement est de Fr. 1'400'000.-. Si l'on devait venir ouvrir pour une mesure d'urgence, le Canton exigerait vraisemblablement que toute la largeur de la route soit refaite et refuserait des tacons sur ce tronçon.

Mme Agnès Decnaeck (La Grappe). La Grappe approuve ce rapport à l'unanimité, bien que le montant puisse paraître très important. Il s'agit, d'une part, de l'assainissement de la route cantonale La Brena-Peseux et, d'autre part, de la réalisation d'aménagements en faveur des piétons et des cyclistes. En ce qui concerne la partie assainissement, le Conseil communal met en exergue que ces travaux seront de toute façon nécessaires tôt ou tard, vu l'état des installations existantes. Les faire maintenant, en même temps que le canton refait la couche de roulement de la route, coûte certainement nettement moins cher que de les faire après coup, même en plusieurs étapes. La Grappe salue tout particulièrement que le Conseil communal accorde une attention spéciale à la mobilité douce, non seulement en ce qui concerne la sécurité des piétons sur les passages protégés et aux arrêts du bus, mais aussi aux cyclistes. La solution proposée à la page 6, chiffre 2.4., pour les aménagements cyclables communaux, est un joli compromis entre un maximum souhaitable et ce qui est effectivement faisable. La façon de procéder à des élargissements des trottoirs à certains endroits, permettant une mixité piétons/cyclistes, pourra servir de modèle phare aussi dans le futur. Le groupe est très satisfait de ces propositions. Il lui semble que le Conseil

communal est maintenant sur la bonne voie et essaie de profiter de chaque occasion pour améliorer les dessertes en mobilité douce.

M. Louis Godet (PLR/Vert Libéral). Dans sa grande majorité, le groupe considère que le projet est bon, intelligent et bien fait. La chose à déplorer est que le timing est mauvais. La commune doit agir parce que les Ponts et chaussées ont décidé de refaire cette route, bénéficiant en amont de subventions fédérales qui leur font tenir un certain programme. Il y a là un manque de souplesse évident. Le bon compromis aurait été de réaliser ce projet, mais peut-être dans deux ou trois ans, en fonction de l'état des finances et de la capacité d'investir.

M. Mauro Vida (PS/Les Verts). Cet important montant a pu être expliqué par les membres de la Commission technique et le groupe PS/Les Verts a compris l'importance de cet investissement, notamment pour les aspects suivants : sous terre pour la rénovation et l'entretien des conduites d'eau et d'électricité, en surface pour un réaménagement routier moderne, une piste cyclable sécurisée, des passages piétons actuels et des îlots centraux, pour des arrêts sur la ligne 120 pérennisée dignes de ce nom. La raison du délai court et les contraintes cantonales ont également été expliquées. Une question reste en suspens : les personnes qui attendront aux abris bus seront-elles au sec et assises sur des bancs ? Le groupe PS/Les Verts accepte cet investissement dans sa grande majorité.

Mme Marlène Lanthemann (CC). Il est vrai que dans le projet présenté, la problématique des arrêts de bus et de leur mise en conformité a été discutée sans englober les abris bus. Si l'enveloppe financière le permet, ils seront évidemment intégrés dans ce projet.

M. Jean-Philippe Favre (PS/Les Verts). A la page 5 du rapport, une partie de l'accès à la gare CFF d'Auvernier est dessinée en vert, représentant une zone de ralentissement pour les véhicules qui roulent en direction de la gare d'Auvernier. Le groupe se demande si la zone est réellement dangereuse, avec le passage de véhicules à haute vitesse, ou s'il y aurait possibilité d'économiser quelques dizaines de milliers de francs à cet endroit.

Mme Marlène Lanthemann (CC). Des mesures de vitesse ont été faites et des excès de vitesse phénoménaux ont été enregistrés. La vitesse autorisée sur ce tronçon a été réduite, et les excès persistent. Cette mesure sécuritaire semble indispensable à cet endroit, sachant que le trafic piétonnier est très important à certaines heures. Créer un goulet d'étranglement est une volonté pour obliger les automobilistes à ralentir en prenant ce tronçon.

M. François Gubler (PS/Les Verts) s'exprime à titre personnel. Il trouve le projet intéressant, mais dans le contexte actuel de difficultés budgétaires, il lui est impossible de soutenir un tel investissement. Tant que l'aspect financier ne sera pas résolu, il faut savoir renoncer à un projet, même s'il y a opportunité.

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 24 oui, 8 non et 3 abstentions.

Mis au vote, l'arrêté est accepté par 19 oui, 12 non et 4 abstentions.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- pour le traitement des archives intermédiaires et définitives des anciennes communes

M. Grégory Jaquet (CC). Cette demande de crédit est destinée à gérer les archives des trois anciennes communes, localisées à l'ancienne administration d'Auvernier, dans le collège d'Auvernier, dans le Collège des Vernes, au sous-sol du bâtiment administratif de Colombier, derrière les vestiaires de la salle de gym de Bôle et dans le grenier du

parascolaire à Bôle. On a donc plusieurs centaines de mètres linéaires d'archives, qui répondent à plusieurs plans de classement distincts. Chacun a fait l'objet d'un plan d'étude et d'un constat par le bureau Docuteam à la fin de l'année 2016. Il en est ressorti que le mode de conservation actuel convenait bien et pouvait être maintenu pour éviter des frais inutiles, mais qu'il était nécessaire de centraliser les systèmes de plan de classements distincts pour les rendre lisibles et transparents. Le plus urgent est d'intervenir sur les archives dont on a encore besoin pour travailler aujourd'hui, comme celles des permis de construire et celles liées à l'urbanisme des trois anciennes communes. Les Fr. 60'000.- demandés sont destinés à effectuer les travaux recommandés par Docuteam et par le Service d'archivage intercommunal à la fin de l'année 2016, soit la sécurisation de l'ensemble de ces plans de classement, la modification partielle d'une partie des dépôts afin de protéger l'ensemble de ces archives et le référencement plus pointilleux et plus immédiat des archives d'urbanisme, de manière à ce que le service des constructions puisse aisément accéder aux documents. Tout ce qui concerne l'urbanisme sera centralisé à Colombier, au travers d'un plan d'archivage numérique étudié.

M. Philippe Egli (Commission financière). Pour la Commission financière, la nécessité de ce crédit ne fait aucun doute. L'acceptation est unanime.

Mme Guillaume-Gentil (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts approuve ce crédit, car il est très important que les archives communales soient conservées de manière optimale et qu'elles puissent ainsi être consultées à tout moment.

M. Hugues Scheurer (PLR/Vert Libéral). Fr. 60'000.- pour classer des archives peut paraître un montant élevé, mais les gains de temps que permettent des archives bien classées et les coûts financiers que peuvent induire les pertes d'archives, comme par exemple la perte d'un plan d'un bâtiment communal, justifient amplement cette dépense. Par ailleurs, la conservation des archives peut également présenter un intérêt juridique et, bien évidemment, un intérêt historique. Le groupe invite le Conseil communal à profiter de ce classement pour examiner si des ouvrages anciens stockés dans ces archives ne pourraient pas être vendus. On trouve par exemple l'encyclopédie d'Yverdon dans le collège des Vernes, qui pourrait être vendue à un amateur de ce genre d'ouvrages. En conclusion, la majorité du groupe accepte cet arrêté.

M. Daniel Bena (La Grappe). La Grappe accepte à l'unanimité ce rapport.

Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés par 32 oui et 3 non.

9. Interpellations et questions

Question de Mme Sylviane Robert Volpato (PS/Les Verts). « *La construction d'immeubles d'habitations dans le centre du village de Bôle occupe chaque jour un peu plus d'espace. Est-ce que le Conseil communal a fait une estimation du nombre d'habitants supplémentaires qui éliront domicile dans ce quartier d'ici deux ou trois ans? Et si oui, de quel ordre est-elle ? Quelles sont les réflexions et projets du Conseil communal par rapport aux aménagements, qui seront certainement nécessaires, des infrastructures comme l'école ou les structures d'accueil ? Est-ce que la question de l'augmentation du trafic généré par les nouvelles habitations dans ce périmètre ainsi que ses répercussions sur le transit par Colombier est une préoccupation du Conseil Communal et si oui, comment prévoit-il d'y faire face ?* »

Mme Josette Schaer (CC). Ce sujet préoccupe effectivement le Conseil communal, car déjà au moment de l'élaboration du rapport de fusion, ce sont environ 900 habitants supplémentaires à l'aube 2019 qui avaient été estimés sur le village de Bôle. Plutôt que de donner des chiffres erronés, un résumé beaucoup plus précis et exhaustif sera communiqué lors du prochain Conseil général.

10. Communications du Conseil communal

Mme Edith Aubron Marullaz (CC). Le rapport du Conseil communal relatif à la réévaluation du patrimoine administratif et financier a été transmis pour information. Ce point a été abordé dans le préambule au budget et ne nécessite aucun ajout.

Mme Josette Schaer (CC) souhaite répondre à l'interpellation de M. Lapray au sujet de la nouvelle construction à l'entrée de Bôle, construction dite de *La Prairie*. L'interpellation portait principalement sur la sécurité des piétons. Sur le plan de la construction, tel qu'il a été déposé, les cheminements piétonniers sont clairement indiqués et montrent que la sécurité piétonne est assurée. Le village de Bôle s'était doté, à l'époque, d'un plan de mobilité piétonne avec abondance de sentiers piétonniers répertoriés. En ce qui concerne le trafic, il est actuellement difficile d'imaginer comment celui-ci se déroulera. Une réflexion a été entamée au sujet du carrefour dit de *Sous-le-Pré*, concerné par la circulation vers les constructions et la crèche de la Tortue d'Eau.

M. Philippe Donner (PLR/Vert Libéral) remercie Mme Schaer pour les explications et soumet une suggestion. Malgré le chemin piétonnier en site-propre qui continue au-delà de cet élément il est surprenant de voir le nombre de personnes qui empruntent la route, parce qu'elles pensent que ce chemin est privé. Il y a certainement un manque de signalisation routière et piétonnière pour indiquer que les gens peuvent passer derrière les immeubles locatifs et emprunter ce chemin en site-propre.

Mme Josette Schaer (CC) convient qu'il y a un travail à faire au niveau du marquage.

M. Vincent Lapray (PLR/Vert Libéral) souhaiterait connaître les aménagements possibles pour réduire la vitesse du trafic en amont et pour améliorer la sécurité des piétons en aval, notamment les enfants qui empruntent le chemin et qui devront traverser la route de la Prairie.

Mme Josette Schaer (CC). Pour le moment, ce n'est même pas considéré comme un trottoir traversant, mais comme un marquage au sol. Le marquage devrait être accentué. La question est à débattre avec la sécurité routière pour voir ce qui est envisageable.

M. Vincent Lapray (/PLR/Vert Libéral) rappelle qu'il avait suggéré de faire un trottoir surélevé de manière à prévenir des excès de vitesse des véhicules qui descendent et qui tourneraient en direction de l'entrée du parking de l'immeuble.

Mme Josette Schaer (CC). Ceci sera étudié avec les Ponts et chaussées et le Service de la sécurité. Le Canton vérifiera les mesures de sécurité, que la zone soit cantonale ou communale.

11. Divers

Le Président salue Monsieur Rafat Chabaane, nouveau conseiller général, membre du groupe PS/Les Verts.

Mme Agnès Decnaeck (La Grappe) souhaite savoir si le Conseil communal connaît la suite qui sera donnée au dossier de la Poste d'Auvernier.

M. Grégory Jaquet (CC). Une lettre expliquant la prise de position définitive du Conseil communal, qui s'oppose fermement à la fermeture de quelque office de Poste sur le territoire de Milvignes, est adressée à la Poste. En début d'année, celle-ci rendra vraisemblablement sa décision sur la fermeture de l'un ou l'autre des offices. La commune aura alors trente jours pour faire recours, ce qui sera fait.

Mme Agnès Decnaeck (La Grappe). Elle s'interroge sur les possibilités d'intensifier l'éclairage devant la Coop Pronto, car la visibilité est médiocre et la fréquentation importante, ce qui est dangereux.

M. Yanick Bussy (CC). L'éclairage au niveau de la Coop Pronto a déjà été modifié cette année. Une augmentation de la luminosité à cet endroit peut être évaluée, mais avec quelques doutes sur la capacité d'augmenter l'éclairage.

La séance est levée à 22h43.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président : Le secrétaire :

O. Steiner

J.-Ph. Favre